



Le Saint-Siège

**DISCOURS DE JEAN-PAUL II
À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA
SACRÉE CONGRÉGATION POUR LES RELIGIEUX
ET LES INSTITUTS SÉCULAIRES**

Vendredi, 20 novembre 1981

*Chers Frères dans l'épiscopat,
Chers Fils et Filles,*

C'est toujours une grande joie pour moi de savoir le travail suscité et accompli par votre Congrégation pour permettre à la vie religieuse de briller du plus vif éclat au sein de l'Église et d'apporter sa contribution spécifique à l'évangélisation. Précisément, pour cette Assemblée plénière, vous aviez choisi le thème: revoir la nature, le rôle et le fonctionnement des Conférences ou Unions de Supérieurs majeurs d'Instituts religieux, au plan national et supranational, à la lumière des documents conciliaires et aussi spécialement du document Mutuae Relationes sur les rapports entre les évêques et les religieux dans l'Église.

1. L'ample consultation qui a préparé cette réunion vous a apporté de précieuses indications sur le souci des religieux de vivre toujours mieux leur vocation et sur le désir des Pasteurs de promouvoir leur rénovation par une attitude d'encouragement bienveillant, d'intérêt compréhensif, d'appui moral et doctrinal sûr. Elle a montré en même temps les efforts mutuels entrepris depuis trois ans à la lumière du document Mutuae Relationes dont la publication a été accueillie par tous avec reconnaissance et disponibilité se manifestant par une étude sérieuse pour une meilleure mise en application. Bien volontiers, je vous encourage à poursuivre dans cette voie en approfondissant ce thème important.

2. La base de vos travaux et de vos échanges, vous l'avez compris, est le lien profond entre le Christ, l'Église et l'évangélisation. C'est l'Église comme telle qui a reçu du Christ la charge d'évangéliser; la diversité des ministères doit contribuer à la réalisation de cette mission qui ne

peut s'accomplir en dehors d'elle: la rencontre avec Jésus-Christ est liée à la qualité de la vie ecclésiale.

Dans cette Eglise, les évêques, successeurs des Apôtres, assurent, en union avec le successeur de Pierre et sous son autorité, la pérennité de l'œuvre du Christ, Pasteur éternel. Ce ministère des évêques est le fondement de tous les services ecclésiaux: " Nul n'a le pouvoir d'exercer les fonctions de magistère, de sanctification ou de gouvernement, sinon en participation et en communion avec eux "[1]. Pasteurs de tout le troupeau, ils sont pour tous des maîtres authentiques et des guides de perfection et donc aussi les gardiens de la fidélité à la vocation religieuse dans l'esprit de chaque Institut, des éducateurs de vocations et des tuteurs valables pour les familles religieuses selon leur caractère propre, aux plans spirituel et apostolique[2].

De son côté, l'état de vie constitué par la pratique des Conseils évangéliques, s'il ne concerne pas la structure hiérarchique, appartient cependant inséparablement à la vie et à la sainteté de l'Église[3]. Il est pour l'Église un trésor précieux, le témoignage évident du don total à l'amour et au service de Dieu. Comme le rappelle Paul VI dans l'Exhortation apostolique *Evangelica Testificatio*[4], " sans ce signe concret, la charité de l'ensemble de l'Église risquerait de se refroidir, le paradoxe salvifique de l'Évangile de s'émousser, le "sel" de la foi de se diluer dans un monde en voie de sécularisation".

3. A la lumière de ces principes et des orientations données par le [Mutuae Relationes](#)[5], vous avez examiné la situation actuelle des Unions et des Conférences de Supérieurs majeurs (de religieux, de religieuses ou mixtes), leurs rapports avec les diverses instances ecclésiales, les fruits déjà recueillis, les moyens de les multiplier ainsi que les difficultés ou les tensions se présentant ici ou là, avec les moyens d'y remédier.

Les évêques se montrent toujours plus conscients de la valeur de la vie religieuse et de leur responsabilité à cet égard. Leur souci d'une meilleure connaissance de l'état religieux comme tel et non seulement dans son action apostolique, se manifeste, entre autres, dans leurs efforts pour donner aux séminaristes et aux prêtres une information toujours plus profonde et plus complète.

Comme je disais dans le message à la Plenaria précédente, il est essentiel qu'ils veillent à procurer aux religieuses une aide spirituelle de qualité grâce à des prêtres de valeur. Il est nécessaire également que le clergé diocésain respecte toujours le caractère propre des divers Instituts pour ce qui est de leur spiritualité, de leur finalité apostolique, de leur vie communautaire. Seuls des religieux authentiques peuvent collaborer avec fruit à une véritable évangélisation.

Gardiens de la doctrine et de la liturgie, les Pasteurs veilleront donc avec soin à donner à tout leur troupeau, mais spécialement à cette portion choisie que constituent les religieux et les religieuses, une nourriture spirituelle et doctrinale saine et riche, veillant à les préserver de déviations doctrinales et d'abus pratiques pouvant nuire à la fécondité apostolique et à l'existence même de la vie consacrée.

Bien que le thème de votre Assemblée ne concerne pas directement la vie contemplative, je veux redire ici toute la reconnaissance de l'Église pour l'aide inappréciable apportée dans l'évangélisation par les prières et les sacrifices des moines et des moniales. Je sais que les Pasteurs partagent tous ce point de vue et que chacun d'entre eux souhaite ardemment bénéficier dans son diocèse de la présence d'un ou de plusieurs monastères.

Je veux également apporter un encouragement particulier aux religieux laïcs et aux religieuses associées à l'œuvre pastorale des évêques; leur collaboration est une richesse, spécialement pour l'éducation chrétienne et la catéchèse des jeunes.

4. Les religieux ne doivent jamais craindre de mettre en relief les éléments essentiels de leur vie: union à Dieu, dans la prière et la contemplation, pratique des conseils évangéliques, vie fraternelle. Le souci pastoral ne doit jamais prévaloir indûment pour eux sur ces valeurs fondamentales, mais se nourrir d'elles.

Ils doivent également développer leur sens ecclésial pour une meilleure insertion dans l'Église particulière et dans l'Église universelle. Par-dessus tout, il leur faut éviter un cloisonnement qui porterait à diviser l'Église en compartiments quasi incommunicables par une conception erronée de l'exemption. Celle-ci ne peut causer aucune difficulté dans les relations au sein des Églises particulières, car pour les œuvres d'apostolat, les religieux, comme tous les fidèles, sont placés sous la juridiction des évêques.

Cette référence aux évêques est particulièrement nécessaire à l'heure actuelle où bon nombre d'Instituts souffrent de l'insuffisance des vocations, et où il s'agit pour eux de regrouper des maisons ou de restructurer des œuvres. De telles mesures doivent toujours être envisagées en collaboration avec l'Ordinaire qui porte la responsabilité pastorale des orientations apostoliques.

5. Sur tous ces points, les Unions de Supérieurs Majeurs peuvent se révéler d'une grande utilité si elles répondent adéquatement à la finalité établie lors de leur érection. Aussi est-il souhaitable qu'elles révisent périodiquement leur action et leur fonctionnement selon les conditions posées dans les Statuts.

Le rôle des Conférences est de première importance pour l'accueil des orientations du Saint-Siège; il leur revient souvent de les faire connaître, de les diffuser, de les étudier en vue d'une meilleure application par les religieux.

Les thèmes choisis lors des Assemblées générales seront déterminés de préférence pour valoriser et promouvoir les valeurs propres de la vie religieuse.

Le rôle des Unions est particulièrement appréciable dans les rapports des Instituts entre eux et avec la Hiérarchie, pour ce qui touche à l'action pastorale. Il est hautement souhaitable que les

questions relatives au regroupement des maisons et à la restructuration des œuvres soient examinées au plan de l'Union pour que la concertation permette une meilleure répartition des ouvriers évangéliques.

Le dialogue avec l'Épiscopat est grandement facilité là où existent des commissions mixtes ou des organismes analogues d'évêques et de religieux et où ces derniers participent aux conseils de pastorale. Les formes de dialogue peuvent être multiples et variées; elles sont fructueuses quand elles reposent sur la charité et la confiance mutuelle.

En terminant, je souhaite de tout cœur que les Pasteurs, les Supérieurs religieux et leurs Unions collaborent étroitement pour aider les religieux et les religieuses à porter au monde actuel un témoignage fidèle, généreux et serein: ils constituent à un titre spécial l'image du Christ, en imitant de plus près et en représentant continuellement par leur état la forme de vie du Seigneur et de ses disciples[6].

Que la Vierge Marie, Mère de l'Église, modèle des âmes consacrées, vous aide tous dans l'accomplissement de cette tâche magnifique, telle est ma prière à votre intention tandis que je vous bénis de tout cœur, et que je bénis à travers vos personnes, tous ceux et celles qui vivent en religieux à travers le monde.

[1] *Mutuae Relationes*, 9 a.

[2] Cfr. *ibid.* 28.

[3] *Lumen Gentium*, 44.

[4] Pauli VI *Evangelica Testificatio*, 3.

[5] *Mutuae Relationes*, 60-65.

[6] Cfr. *Lumen Gentium*, 44.

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana